

Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FORTUNA INVEST - Risk Control 3; numéro de valeur / ISIN: 23726289 / CH0237262891

Société de gestion du fonds: Fortuna Investment AG, Soodmattenstrasse 10, 8134 Adliswil, Suisse

Gérant d'actifs : Deutsche Bank (Switzerland) Ltd., Hardstrasse 201, 8021 Zurich (Deutsche Asset & Wealth Management International GmbH, Mainzer Landstr. 178-190, 60327 Frankfurt a. M.)

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif principal de FORTUNA INVEST – Risk Control 3 est de réaliser un rendement global optimal.

Le fonds fait l'objet d'une gestion active en vue d'obtenir le rendement le plus élevé possible en CHF pour un niveau de risque donné. Le fonds investit, à son entière discrétion et dans le respect des restrictions de placement prescrites, principalement dans des actions et titres assimilés, des obligations, des instruments du marché monétaire et d'autres fonds.

L'objectif du fonds consiste à participer à la hausse des marchés tout en maîtrisant les risques. Le fonds peut investir jusqu'à 100% dans des actifs défensifs en vue de s'adapter à l'évolution des conditions du marché.

En outre, il applique les principes suivants :

- Le fonds n'investit pas plus de 35% de ses actifs en actions, titres de participation et produits dérivés sur actions.

- L'exposition maximale au risque de change non couvert est de 12%.

Le fonds n'est pas évalué par rapport à un indice de référence. Le fonds peut utiliser des instruments dérivés afin de réduire les risques et d'assurer une gestion efficace du fonds.

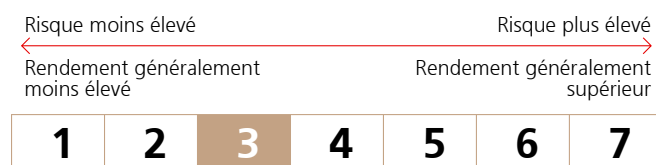
En général, les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts par la société de gestion du fonds tous les jours d'ouverture de la Bourse au négoce.

Toutefois, la société de gestion du fonds peut suspendre les rachats dans des circonstances exceptionnelles, en tenant dûment compte de l'intérêt des investisseurs.

Les revenus du fonds sont conservés par celui-ci (réinvestis).

Le fonds s'adresse aux investisseurs qui recherchent un placement équilibré, général et diversifié.

Profil de risque et de rendement



Informations complémentaires sur cette catégorie

L'indicateur ci-dessus ne reflète pas le risque d'une éventuelle perte de capital, mais mesure la volatilité passée du fonds. Il n'est pas possible de prédire la performance future. Le classement du fonds est susceptible de changer ultérieurement et ne peut être garanti. Même un fonds appartenant à la catégorie 1 n'est pas dénué de tout risque.

Pourquoi ce fonds relève-t-il de la catégorie 3?

Le fonds est classé dans la catégorie 3 car le cours des unités peut subir des fluctuations relativement faibles. Tant le risque d'essuyer des pertes que l'opportunité de réaliser des gains sont donc relativement faibles. Le fonds peut investir dans des obligations de diverses qualités de crédit, dans des titres du marché monétaire et dans des actions à l'échelle mondiale et peut donc être soumis à une forte volatilité. Aussi l'investisseur doit-il présenter une capacité et une tolérance au risque adéquates. La valeur d'une part peut chuter en deçà du prix d'achat. La valeur du portefeuille peut être affectée par les fluctuations des taux d'intérêt. La valeur

d'une part peut être influencée par les fluctuations de change.

Autres risques importants:

- Risques opérationnels et risques de dépôt: le fonds est exposé à des risques liés aux erreurs opérationnelles ou humaines susceptibles d'intervenir aux niveaux de la société de gestion d'actifs, d'un dépositaire ou d'autres tierces parties.
- Les placements en titres à revenu fixe sont généralement considérés comme assortis d'un certain risque de crédit (c'est-à-dire le potentiel de perte lié à une défaillance de l'émetteur).
- Le fonds peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins d'investissement, ce qui peut réduire ou augmenter le risque pour les investisseurs (notamment le risque de faillite d'une contrepartie), ou pour couvrir le risque de change; ce dernier ne peut toutefois pas être exclu complètement.
- Ce fonds se caractérise par un style de gestion très actif. Sa performance est donc susceptible de s'écarter fortement de celle de votre indice de référence.
- Chaque fonds est exposé à des risques spécifiques. Les descriptions des risques figurent dans une liste détaillée et exhaustive incluse dans le prospectus.

Frais

Les commissions et autres frais payés servent à financer la gestion du fonds et la conservation de ses actifs ainsi que la commercialisation et la distribution des actions du fonds. Tous les coûts engagés réduisent les rendements potentiels de l'investisseur.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement¹

Frais d'entrée	5.00%
Frais de sortie	Aucun

Frais annuels prélevés sur la part

Frais courants	1.02%
----------------	-------

Coûts à la charge du fonds dans certaines circonstances.

Commission de performance	15.00% ²
---------------------------	---------------------

¹ Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

² La commission de performance du gestionnaire s'élève à 15.00% au maximum de l'accroissement de la valeur d'inventaire nette. Pour calculer la commission de performance, la valeur d'inventaire nette du fonds est comparée avec le portefeuille théorique de l'indice de référence. Veuillez consulter le prospectus pour plus de détails. Au 31 décembre 2016, la commission de performance s'élevait à 0,0038% des actifs du fonds.

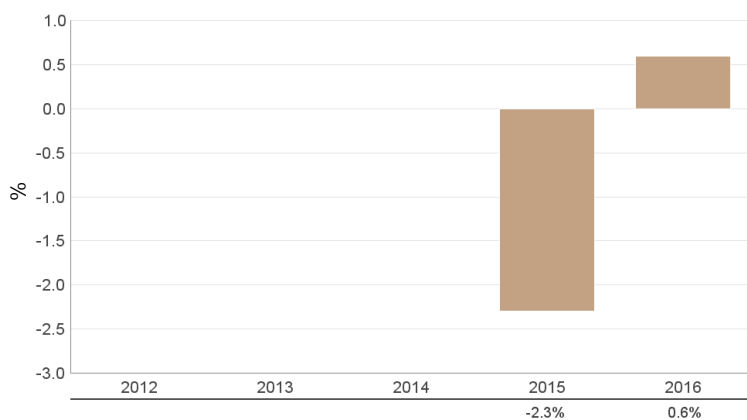
Les **commissions d'émission** indiquées ici constituent des montants maximums. Dans certains cas, il se peut que vous payiez moins – pour connaître les montants applicables, consultez votre conseiller financier.

Les **frais courants** présentés ici se fondent sur les douze mois précédant la préparation de ce document. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre. Ne sont pas inclus:

- Les coûts de transaction, à l'exception des coûts d'achat et de vente d'unités d'autres fonds.
- Les commissions dépendant de la performance

Pour de plus amples informations concernant les frais, veuillez consulter la section 5.3 «Rémunération et frais accessoires» du prospectus, qui est disponible à l'adresse www.fortunainvest.ch.

Performance à ce jour



Les résultats passés ne sont pas représentatifs de la performance future.

Le graphique montre la performance de placement du fonds calculée en tant que variation en pourcentage de la valeur nette d'inventaire du fonds de la fin d'une année à la fin de l'année suivante. En général, le calcul de la performance passée tient compte de tous les frais à l'exception des frais d'entrée. Si le fonds est géré par rapport à un indice de référence, le rendement de ce dernier est aussi indiqué.

Le fonds a été lancé le 01.09.2014.

La performance passée a été calculée en CHF.

Informations pratiques

Banque dépositaire

EFG Bank SA, Zurich, succursale de Lugano

Informations complémentaires

Vous pouvez obtenir gratuitement des informations sur FORTUNA INVEST – Risk Control 3 et les catégories de parts disponibles, le prospectus avec contrat de fonds intégré ainsi que les derniers rapports annuels et semestriels, en allemand, auprès de la société de gestion du fonds, de la banque dépositaire, des distributeurs du fonds ou en ligne à l'adresse www.fortunainvest.ch. D'autres documents sont aussi disponibles.

La monnaie de la catégorie de parts est CHF. Le cours des actions est publié chaque jour ouvré.

Législation fiscale

Le fonds est soumis au droit fiscal suisse. En fonction de votre pays de domicile, les impôts que vous devez acquitter au titre des revenus du fonds pourraient en être affectés. Il vous est recommandé de consulter un conseiller fiscal pour en savoir plus.

Déclaration de responsabilité

La responsabilité de Fortuna Investment AG ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus avec contrat de fonds intégré.

Cet organisme de placement collectif (fonds) est approuvé et supervisé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

Fortuna Investment AG est autorisée en Suisse et réglementée par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **24. Avril 2017**.